

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-19-0850 du 22/10/2019**

Arrêté du 14 octobre 2019

ARRETE PORTANT RADIATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte radiation d'un administrateur des Finances publiques adjoint.

Date d'application : 01/09/2018

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**ARRÊTÉ**

portant radiation d'un administrateur des Finances publiques adjoint

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,**

- Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 29 juin 2017 portant maintien en disponibilité pour convenances personnelles pour un an de Monsieur Eric BONNEAUD.

**ARRÊTE :**

**Article premier**

Monsieur Eric BONNEAUD, administrateur des Finances publiques adjoint, est radié des cadres de la direction générale des Finances publiques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 2**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 14 OCTOBRE 2019

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART